



SEANCE DU 24 JUIN 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 24 du mois de juin, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 18 juin 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 0

Procurations : 8

Votants : 27

Mesdames, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT.

Messieurs, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

18 juin 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Martine BACON-CABY a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à Madame Valérie CASTANDET

Madame Sophie DIEDERICHS a donné procuration à Madame Isabelle ETCHEVERRY

Monsieur Gérard BERNARD a donné procuration à Madame Elise COUGOUREUX

Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Monsieur André de POUMAYRAC de MASREDON a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Quitterie HILDELBERT

Objet : Attribution du marché de travaux pour de restructuration et d'extension du groupe scolaire « école des Deux-Etangs »

VU le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 et en particulier les articles L.2124-2, R.2124-2/1°, R.2161-2 à 5 ;

VU la délibération n°02 du 31 janvier 2022 portant lancement de la procédure pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation et d'extension de l'école des Deux-Etangs ;

VU la délibération n°11 du 26 septembre 2022 portant signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont le titulaire est le cabinet d'architecture HIRU ;

VU la délibération n° du portant acceptation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le montant prévisionnel des travaux et la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;



Monsieur le Maire rappelle que le projet prévoit la réhabilitation de l'école élémentaire existante pour y accueillir l'école maternelle. Une extension accueillera le pôle administratif, le périscolaire et le pôle restauration et l'école élémentaire. Le groupe scolaire est composé de plusieurs bâtiments connectés entre eux par des toitures.

La nouvelle école comprendra 5 classes de cycle 1, 6 classes de cycle 2 et 5 classes de cycle 3. Elle prévoit des espaces partagés : 1 salle de motricité, 3 salles d'activités, des espaces dédiés au personnel et des espaces de restauration avec des cuisines.

Le projet répond à l'ambition de performance E3C1. Les travaux seront réalisés en deux phases principales : la construction des bâtiment neufs et la réhabilitation de l'école existante. Pendant toute la durée des travaux de la première phase, les locaux existants l'école des deux étangs seront occupés par les usagers. Suite à la réception de cette première phase, les occupants prendront possession des nouveaux locaux et libèreront l'école existante.

Le montant des travaux en phase APD étant de 6 330 544.68 €HT, le marché de travaux a fait l'objet d'une procédure formalisée en appel d'offres constitués de 15 lots.

Le marché a été publié au BOAMP, JOUE ainsi que sur le profil d'acheteur « www.demat-ampa » en date du 20 février 2024 pour une remise des candidatures et des offres le 04/04/2024.

La commission d'appel d'offres s'est tenue le 27/05/2024 pour attribuer tous les lots sauf le lot 4 et 5 pour les motifs suivants :

- Lot 4 MENUISERIES INTERIEURES infructueux – aucune offre reçue – le lot 4 fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence
- Lot 5 PLATRERIE déclaration sans suite – les dispositions techniques ont été modifiées pour une isolation tout aussi performante et moins onéreuse - le lot a été relancé en procédure adaptée étant donné son faible montant, il a été traité comme un « petit lot » selon l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique , qui permet dans le cadre d'un appel d'offres d'extraire les lots ne dépassant pas 20% du montant total du projet et dont le montant du lot n'excède pas 1 M€, de passer en procédure adaptée, simplifiant ainsi la relance.

Considérant que plusieurs entreprises ont répondu pour chaque lot et que l'analyse s'est faite selon les critères, énoncés dans le règlement de la consultation, suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
1.1-Connaissance dusiteetsujétions	5.0
1.2-Organisation chantier, moyens matériels	15.0
1.3-Planning, moyens humains	15.0
1.3-Fichestechniquesdesmatériauxetproduitsmis en œuvre, avis techniques	10.0
1.4- Insertion, apprentissage et formation interne	5.0
1.5- Performances en matière de protection de l'environnement : cohérence du plan assurance environnement (PAE) avec le DCE	10.0
2-Prix des prestations	40.0

Considérant le procès-verbal de la commission d'appels d'offres signé en date du 27/05/204 pour l'attribution de tous les lots sauf les lots 4 et 5 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 5 voix contre (Mmes Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT, MM Lionel CAMBLANNE et Christophe RAILLARD)
Et 22 voix pour



D E C I D E :

- De retenir les propositions économiquement les plus avantageuses options comprises pour les lots suivants :
LOT 1 – DEMOLITION GROS ŒUVRE : TISON ET GAILLET pour un montant de 951 981.44 € HT
LOT 2 – CHAPRENTE COUVERTURE : PYRENEES CHARPENTE pour un montant de 1 459 248.73€ HT
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES : LABASTERE pour un montant de 317 812 €HT
LOT 4 – MENUISERIES INTERIEURES : infructueux
LOT 5 – PLATRERIE : déclaration sans suite
LOT 6 – CARRELAGES FAIENCE : OYHAMBURU pour un montant 134 980.90€ HT
LOT 7 – PEINTURES : MORLAES PEINTURES pour un montant de 131 606.50 € HT
LOT 8 – REVETEMENTS SOLS SOUPLES : MORLAES pour un montant de 120 628 € HT
LOT 9 – ELECTRICITE CFO CFA : SUDELEC pour un montant de 429 862.40 € HT
LOT 10 – PLOMBERIE SANITAIRE : BOBION ET JOANIN pour un montant de 1 064 000 € HT
LOT 11 – CUISINE : FROID PYRENEEN pour un montant de 84 086.96€HT
LOT 12 – TERRASSEMENT VOIRIE ASSAINISSEMENT : COLAS pour un montant de 828 525.10 € HT
LOT 13 – RESEAUX D'ADDUCTION : COLAS pour un montant de 36 082.20 € HT
LOT 14 – ESPACES VERTS : ID VERDE pour un montant de 313 495.80 €HT
LOT 15 – JEUX MOBILIERS CLOTURES : ID VERDE pour un montant de 309 951.42 €HT
- De préciser que le montant total des lots est porté à **6 182 261 .45 € HT** (excluant les lots 4 et 5) ;
- De signer les actes d'engagement et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : ~~27~~/06/2024
Publiée le : ~~27~~/06/2024